



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le jeudi 24 août 2023

Prévention incendie : feux de forêt et végétation

Malgré des conditions météorologiques instables qui peuvent amener des précipitations pluvieuses ponctuelles, la population est invitée à faire preuve d'une grande vigilance afin de prévenir tout risque d'incendie.

Chacun peut contribuer à éviter un départ de feu en respectant les interdictions suivantes :

- ne pas allumer de feu de camp ou de barbecue en forêt;
- ne pas fumer ou jeter de mégots de cigarettes ;
- ne pas brûler de déchets verts.

En cas d'incendie, certains gestes peuvent sauver la vie. Le plus important est de garder son calme. Il convient de :

- prévenir les pompiers en appelant le 18 ;
- s'éloigner dans le sens contraire du déplacement du feu ;
- respirer à travers un linge humide pour limiter les effets néfastes des fumées toxiques.

En cas de départ de feu, les numéros d'appel téléphonique d'urgence sont le 18 et le 112 (numéro international d'urgence).

**Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication**

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX